

RENTREE 2018

Composition du « Dossier Famille Unique - DFU »

Pour bénéficier des accueils restauration scolaire, et périscolaires (matin/soir) **un dossier administratif (DFU) doit être obligatoirement constitué en mairie avec une personne responsable légale de l'enfant**. Les pièces suivantes sont indispensables :

- La fiche « Famille » (téléchargeable sur le site mairie)
- Une fiche « Enfant » (téléchargeable sur le site mairie)
- Une fiche sanitaire de liaison de l'enfant (téléchargeable sur le site mairie)
- La photocopie des vaccins du carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif CAF ou MSA qui mentionne votre numéro d'allocataire ainsi que le montant de votre Quotient Familial
- Justificatif de domicile (- 3 mois)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire de l'enfant
- Attestation d'employeur ou 3 derniers bulletins de salaires des 2 parents